

Département de la LOZÈRE - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 avril 2025

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

Nombre de membres :

Afférents au conseil
communautaire : 35

Présents : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 25

Date de convocation :

1^{er} avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Permanent de la Photographie (Fournels), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

Présents : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, Mme PROUHEZE, M. POULALION Jérôme, Mme JOUBERT, M. GUIRAL, Mme BOUARD, Mme BOUCHARINC, Mme MARTIN, Mme PELISSIER-GODARD, M. BEAUFILS, M. CONSTANT, M. HERMET Vincent, M. MALAVIEILLE, M. MONTIALOUX, M. POULALION Michel, M. PRIEUR, M. TARDIEU Jean-Marie

Ayant donné pouvoir : Mme RIEUTORT a donné pouvoir à M. GUIRAL, M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, M. BRUN a donné pouvoir à Mme JOUBERT, Mme SAGNET a donné pouvoir à Mme PROUHEZE, M. FLORANT a donné pouvoir à M. ASTRUC, M. GRAS a donné pouvoir à Mme MARTIN

Absents : M. HERMET François, M. PRAT M. MALHERBE Mme MALAVIEILLE Mme BASTIDE Mme BOYER, M. MANTRAND, M. LONGEAC, M. POUDEVIGNE

Secrétaire : Mme PROUHEZE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**OBJET : BUDGETS PRIMITIFS L'EXERCICE 2025 : BUDGETS PRINCIPAL, ATELIER
RELAIS DE PEYRE, POLE MANIFESTATION AGRICOLE, SPANC ET GEMAPI**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis de la commission des finances et du foncier du 25 mars 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote des budgets primitifs des budgets principal, Atelier Relais de Peyre, Pôle Manifestation Agricole, Spanc et Gemapi de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOPTE

- le Budget Primitif du **budget principal** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2025 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 085 300,34 €	4 085 300,34 €
INVESTISSEMENT	1 384 918,66 €	1 384 918,66 €
TOTAL	5 470 219,00 €	5 470 219,00 €
POUR :	25	CONTRE : 0
		ABSTENTION : 0

- le Budget Primitif du **budget Atelier Relais de Peyre** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2025 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	59 927,13 €	59 927,13 €
INVESTISSEMENT	82 029,37 €	82 029,37 €
TOTAL	141 956,50 €	141 956,50 €
POUR :	25	CONTRE : 0
		ABSTENTION : 0

- le Budget Primitif du **budget Pôle Manifestation Agricole** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2025 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	103 083,20 €	103 083,20 €
INVESTISSEMENT	151 954,90 €	151 954,90 €
TOTAL	255 038,10 €	255 038,10 €
POUR :	25	CONTRE : 0
		ABSTENTION : 0

- le Budget Primitif du **budget Spanc** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2025 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	57 329,00 €	57 329,00 €
INVESTISSEMENT	7 716,31 €	7 716,31 €
TOTAL	65 045,31 €	65 045,31 €
POUR :	25	CONTRE : 0
		ABSTENTION : 0

- le Budget Primitif du **budget Gemapi** de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2025 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	45 531,18 €	45 531,18 €
INVESTISSEMENT	106 626,18 €	106 626,18 €
TOTAL	152 157,36 €	152 157,36 €
POUR :	25	CONTRE : 0
		ABSTENTION : 0

Pour extrait certifié conforme.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Préfecture le ,
 et de la publication ou de la notification Aumont-Aubrac, le
 Le Président, Alain ASTRUC

